

N°05 - 2012/RAP-COM

Nouméa, le 27 JUIN 2012

R A P P O R T
de la commission du budget, des finances et du patrimoine

La commission du budget, des finances et du patrimoine s'est réunie sous la présidence de monsieur Frédéric de Greslan, le **mardi 19 juin 2012, à 16 heures 30**, dans la salle des commissions de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

Rapport n° 927-2012/APS: Projets de délibération :

- relatif à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2011 ;
- portant affectation des résultats 2011.

• • •

Étaient présents : Mme DAVID ainsi que MM. BRETEGNIER, DE GRESLAN et NATUREL.

Étaient absents excusés : Mme ANDREA-SONG ainsi que MM. LASNIER, LEROUX et WAMYTAN.

Participait à la réunion : Mme MILLET.

L'exécutif de la province était représenté par M. LAZARE, premier vice-président, et par Mme LIGEARD, troisième vice-présidente de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par M. GARCIA, secrétaire général, ainsi que par :

- M. BACKES, secrétaire général adjoint ;
- M. HMALOKO, secrétaire général adjoint ;
- M. GISLARD, secrétaire général adjoint ;
- Mme HAMDACHE, chargée de mission à la cellule du contrôle de gestion (SG) ;
- Mme TRAVERS, directrice des ressources humaines (DRH) ;
- Mme DELANNOY, directrice de l'action sanitaire et sociale (DPASS) ;
- Mme MÜNKEL, directrice de l'équipement (DEPS) ;
- M. ARSAPIN, directeur des finances (DFI) ;
- M. TOUBHANS, directeur juridique et d'administration générale (DJA) ;
- M. MILLO, directeur du patrimoine et des moyens (DPM) ;
- M. LAURENT, directeur par intérim de la jeunesse et des sports (DJS) ;
- M. FRIAT, directeur de la culture (DC) ;
- M. THUPAKO, directeur du logement (DL) ;
- M. BUILLES, directeur de l'économie, de la formation et de l'emploi (DEFE) ;
- M. MALAUSSENA, directeur de l'éducation (DES) ;
- Mme MARTINI, directrice adjointe de l'environnement (DENV) ;
- M. WAIA, directeur adjoint de l'action sanitaire et sociale (DPASS) ;
- M. BEAUJEU, directeur adjoint du développement rural (DDR) ;
- M. OEDI, chef du service des affaires budgétaires (DFI) ;

Mme MORIZOT, responsable du bureau financier et administratif (DJS) ;
M. ARLIE, rédacteur des débats (DJA).

Participait également aux travaux des commissions en sa qualité de personnalité qualifiée :
Mme MUSSILLIER, trésorier de la province Sud.

* * *

Rapport n° 927-2012/APS: Projets de délibération :

- relatif à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2011 ;
- portant affectation des résultats 2011.

Un résultat budgétaire 2011...

...qui est le fruit d'un nouveau mode de pilotage de notre collectivité et d'une gestion rigoureuse et responsable de l'argent public.

Fin 2009, l'héritage de la gestion déficitaire de l'ancien exécutif provincial s'est imposé à notre assemblée. A la clôture de l'exercice 2009, la province Sud se trouvait dans une situation financière catastrophique qui aurait pu conduire l'Etat à placer son budget sous sa tutelle.

Pour la première fois de son histoire notre collectivité dégageait un déficit budgétaire qui ne lui permettait plus d'être en mesure de rembourser ses emprunts. Pourtant, l'effet de ciseau annoncé dès 2005 dans les conclusions de l'audit de Michel KLOPFER aurait dû conduire l'exécutif provincial en place à plus de prudence dans la gestion de notre collectivité.

En lieu et place, ce dernier a, sans mesure, multiplié les dépenses publiques faisant passer les considérations électoraliste avant l'intérêt général.

- Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé sur la période 2004-2009 de plus de 53% alors que les recettes réelles n'évoluaient que de 35% dans un contexte de croissance pourtant très largement favorable à notre collectivité.
 - Plus particulièrement, les frais de fonctionnement de l'administration ont presque doublé sur la même période (+90,3%) avec la création de 5 nouvelles directions. La masse salariale a été augmentée de 43%, soit une progression moyenne de plus 1,06 milliard par an entre 2004 et 2009 (+8,5% en moyenne annuelle et 360 nouveaux postes créés).
 - De même, les interventions provinciales ont suivi cette évolution non contrôlée des dépenses publiques : +57,6% pour les interventions hors contrats et doublement du volume des subventions servies sur la période 2004-2009, soit près de 450 millions de Francs d'augmentation annuelle (+19,5%) pour ce dernier poste de dépenses.
- ✓ **Face à une telle situation, notre responsabilité a été alors, dès l'exercice 2010, de redresser notre collectivité et de renouer avec l'exemplarité.** Cette responsabilité, nous l'avons assumée pleinement, sans concession, autour de trois grands objectifs :
1. Etre en capacité de renouer avec une dynamique de croissance de notre autofinancement,
 2. Moderniser notre administration, son mode de gouvernance et ses procédures,
 3. Conduire un plan stratégique d'orientations de nos politiques publiques à développer autour du seul intérêt général.

* * * * *

1. Etre en capacité de renouer avec une dynamique de croissance de notre autofinancement :

La priorité a donc été de recouvrer des marges de manœuvre budgétaires sans lesquelles aucun développement de nos actions de service public n'aurait été possible. Ainsi avons-nous dû entamer à partir de l'exercice 2010 une politique de rigueur budgétaire en limitant les dépenses de notre administration tout en maintenant et développant nos dispositifs d'aides et nos interventions publiques.

- Dès 2010, notre province a renoué avec l'excédent budgétaire (+831 millions contre un déficit de 158 millions en 2009). L'épargne brute a été restaurée en 2 ans à un niveau honorable avec +2% dès 2010 et 9,1% à la fin de l'exercice 2011.
- Cela a été réalisé par la mise en place d'un plan de maîtrise sans précédent des dépenses de notre collectivité qui a permis une progression moindre de nos dépenses par rapport à nos recettes en fonctionnement.

Dès 2010, plus aucune création de poste dans notre administration n'a été inscrite et une politique de redéploiement des emplois a été mise en place permettant de limiter la progression de la masse salariale à moins de 5% sur 2010 et de 1% sur 2011 (contre +8,5% en moyenne sur les 5 années précédentes).

De même, le fonctionnement des directions provinciales a été réduit (-3,3% en 2010 et -1% en 2011 contre plus de 13,7% de progression annuelle du fonctionnement de l'administration entre 2004 et 2009) dans un souci d'exemplarité afin de participer au maintien de nos interventions publiques.

- A ce prix, l'ensemble de notre capacité à développer nos interventions publiques en faveur de tous nos administrés a été préservé, comme le souligne l'Agence Française de Développement dans l'analyse financière du budget de notre province jointe en annexe :
 - *« Malgré ce statut quo (de la clef de répartition fiscale entre les provinces), la situation financière de la province Sud s'est améliorée fin 2011. Ses équilibres de fonctionnement sont en effet rétablis sous l'effet d'une efficace politique de maîtrise de la dépense. La période 2008/2011 est caractérisée par la mise en œuvre d'un plan drastique de maîtrise des charges... ; L'exercice 2011 a notamment été marqué par une diminution inédite en volume des charges de fonctionnement ».*
 - *« La culture de rationalisation de la dépense publique instaurée depuis plusieurs années au sein des services de la province est un réel atout et permet d'envisager l'atteinte au moins partielle de ces objectifs ».*
 - *« ainsi, ces dépenses (de charges de personnel) ne progressent plus que de +2,3% sur 2009/2011 et sont remarquablement stables entre 2010 et 2011 (+0,8% ; +151 M.F.CFP)... ; Cet effort est d'autant plus notable que des services indispensables et dépendants de la population à servir constituent la majorité de l'effectif total de la province ».*
 - *« L'épargne nette de la province redevient positive fin 2011 pour la première fois depuis 2008. Cela signifie que l'épargne permet de couvrir les dépenses de fonctionnement et la totalité de l'annuité en capital, ce qui n'était pas le cas en 2009 (l'épargne nette étant quasiment nulle en 2010) ».*

2. Moderniser notre administration, son mode de gouvernance et ses procédures :

Pour réussir ce défi, notre collectivité a dû se remettre en question, revoir son mode de gouvernance afin de faire mieux avec des moyens contraints. Ainsi l'année 2011 a été marquée par une modification en profondeur du mode de gouvernance de notre collectivité.

Une réorganisation de l'administration provinciale s'est opérée afin de renforcer la coordination administrative de nos directions autour des principaux enjeux qui s'imposent à elle :

- Un aménagement harmonieux de notre territoire,
- Un développement économique et social durable,
- Une organisation des solidarités dans les secteurs de l'éducation, de la jeunesse et de la vie sociale.

Il a été demandé aux directions provinciales de s'engager dans la mise en œuvre d'un plan de performance décliné autour de quatre axes prioritaires :

- Etre force de proposition permanente pour faire évoluer les interventions provinciales au plus près des attentes des administrés,
- Assurer un service de qualité en réduisant nos délais d'intervention et en favorisant la proximité dans l'instruction des dossiers,
- S'engager dans la mise en œuvre d'un plan de maîtrise de nos dépenses publiques.
- Et enfin, mettre en œuvre les orientations politiques définies dans un plan stratégique de développement des actions provinciales déclinées autour de 10 axes prioritaires.

3. Conduire un plan stratégique d'orientations de nos politiques publiques à développer sur un plan opérationnel autour du seul intérêt général :

A l'occasion de la réunion de l'assemblée provinciale du 25 mars 2010, j'ai souhaité prononcer une déclaration d'orientation des actions prioritaires de la province Sud afin de tracer les grandes lignes, les objectifs, qu'ensemble, nous allions mettre en œuvre sur les années à venir.

Dans le contexte budgétaire très tendu de notre collectivité, j'ai souhaité donner de la lisibilité à l'action publique afin que chacun connaissent de façon précise les orientations choisies pour le bien-être collectif et concentre son action dans leur réalisation.

Afin de répondre à ces orientations fixées par l'exécutif provincial dès 2010, notre administration s'est réorganisée autour d'un projet fédérateur baptisé « Cap Sud 21 » qui développe au plan opérationnel 10 grandes orientations stratégiques.

Ainsi, le rapport annuel d'activité de notre collectivité joint à ce projet de compte administratif pour l'année 2011 est le reflet de l'action collective de celles et ceux qui ont relevé ce défi à nos côtés et qui ont contribué à la mise en œuvre d'un programme ambitieux de développement de nos interventions publiques, tout en restaurant une partie des marges de manœuvres financières de notre province.

Je suis convaincu qu'à la lecture de ce rapport, vous évaluerez le chemin parcouru, les actions mises en œuvre par notre collectivité dans ses domaines de compétences, mais aussi celles que nous devons poursuivre sur les exercices à venir. Cette exigence de tous les instants doit rester le fil conducteur pour préparer notre collectivité aux enjeux majeurs qui sont devant elle et bâtir une province qui soit chaque jour un peu plus le creuset et le terreau du destin commun.

Ces dix orientations déclinées dans le document stratégique CapSud 21 ont été développées sur l'exercice budgétaire 2011. Ce rapport du compte administratif 2011 est l'occasion de présenter de façon synthétique certaines réalisations conduites sur l'exercice clos :

1° Améliorer la performance de l'administration :

Dans le cadre de l'optimisation des ressources de notre collectivité, nous ne reviendrons pas ici sur la mise en place d'un plan de cadrage budgétaire et de maîtrise de nos dépenses publiques qui aura permis en 2011 de retrouver une marge de manœuvre financière minimale.

En matière de gestion des ressources humaines, la maîtrise de la masse salariale est restée une de nos priorités avec une progression annuelle historiquement basse sur 2011 (avec seulement +1%). La gestion des emplois PPIC a été réformée afin de favoriser l'intégration sociale et l'insertion des agents relevant de ce dispositif vers une situation professionnelle stable. Afin d'améliorer la situation salariale des plus bas salaires de notre collectivité, un nouveau statut pour les agents relevant de la convention collective a été voté par notre assemblée permettant à 162 agents concernés de bénéficier d'une meilleure rémunération et d'une équité de traitement avec les autres agents de notre collectivité. Enfin, la mise en place d'un plan de prévention des risques professionnels sur 10 premières unités de travail inscrit notre province dans la continuité de ses actions en faveur de la protection de ses salariés en complément de la médecine du travail mise en œuvre depuis maintenant plusieurs années.

Afin de sécuriser l'action juridique de notre collectivité et contribuer à la moralisation de l'action publique, nous nous sommes attachés à développer la fonction de contrôle de gestion interne et externe au sein de notre province. Ainsi, les recommandations faites par la chambre territoriale des comptes en matière de gestion du parc de véhicules de notre collectivité ont été appliquées. Notre assemblée a délibéré en ce sens en août 2011. De plus, dès juin 2011, nous nous sommes dotés d'une cellule de la commande publique et notre assemblée a adopté en novembre dernier une nouvelle réglementation de la commande publique en dessous du seuil des marchés modifiée par délibération du congrès. Enfin, un règlement budgétaire et financier est désormais annexé au budget primitif de notre province.

L'amélioration de notre performance collective nous engage également à faciliter l'accès aux services publics. Ainsi, afin de préparer l'installation de 8 de nos directions dans le nouvel immeuble de l'artillerie, un état des lieux de l'accueil de nos services a été réalisé. Dans le cadre du développement de l'administration électronique, un recensement des services rendus à l'usager a été élaboré. Le site internet de la province a été modernisé et les sites internet « jeunes.nc » et « seniors.nc » ont été créés. Enfin, dans la droite ligne du plan de performance de notre administration mis en œuvre dans l'ensemble des directions provinciales, certaines réformes de nos procédures ont été conduites afin d'améliorer les dispositifs et les délais de traitement des demandes de nos administrés. Il en est ainsi, par exemple, de la réforme du code des aides à l'investissement ou encore l'adoption par notre assemblée des autorisations simplifiées pour les installations classées de la protection de l'environnement.

2° Organiser un développement harmonieux de notre territoire :

Aménager le territoire de façon harmonieuse consiste à réduire les inégalités spatiales. La réussite de l'aménagement dépend principalement de la coopération des partenaires institutionnels et de la meilleure répartition possible du soutien dans le temps et dans l'espace.

Ainsi, pour la période 2011-2015, la province apporte aux communes une enveloppe financière de 6,269 milliards pour réaliser essentiellement des équipements structurants : routes, réseaux d'eau, assainissement, lotissements, structures de proximité : sportives ou culturelles...

2011 a été le temps de renforcer cette coopération par la signature des contrats de plans. L'agglomération représentant 89 % de la population en province Sud s'est vue attribué 3,119 milliards par notre collectivité dans le contrat d'agglomération. Parallèlement, les communes de brousse bénéficieront par la province de 1,150 milliard dans le Contrat Province-Etat-Communes. Un effort supplémentaire quinquennal par des contrats d'objectifs et de moyens Province-communes de 2 milliards complète ce soutien aux communes, notamment de l'intérieur. Outre l'aspect territorial, ce complément tient compte de la période 2006-2010 afin de répartir équitablement les participations provinciales dans la durée.

De plus, afin de rééquilibrer le développement territorial, les ZAC de Panda et de Dumbéa sur mer dans le Sud (participation de 4 milliards) trouvent leur pendant dans le Nord avec l'aménagement du domaine de Deva (travaux pour 4,5 milliards). Le domaine de Deva est en phase opérationnelle de viabilisation : réseaux d'eau potable, eau brute, électricité, route pour une livraison des premières tranches nécessaires aux nouvelles constructions, dont l'hôtel Sheraton. Les projets urbains des ZAC de Dumbéa ont été modifiés afin d'harmoniser les bassins d'emploi et de vie et d'améliorer les équipements publics. 4 000 habitants vivent désormais dans cette nouvelle cité ; la population atteindra 22 000 habitants au terme de ces opérations.

La cohérence de l'action sur nos territoires nécessitent également de déterminer les besoins et de définir leurs potentiels. Dans cet objectif, la planification urbaine constitue un outil majeur par la révision et la modification des plans d'urbanisme directeurs. En 2011, non moins de 10 PUD sont en cours ; la modification du PUD de Bourail a été approuvé en fin d'année.

Enfin, l'offre de services à la population se doit d'être développée tant par l'anticipation (diagnostic de l'offre de soins, lancement d'un schéma des équipements publics) que par sa traduction opérationnelle sur le terrain. Ainsi, dans le cadre du plan « agir pour notre jeunesse » plusieurs équipements ont complété l'offre de services avec les inaugurations du collège 600 de Païta, du centre d'activités nautiques et la restructuration du stade PLGC.

3° Améliorer les conditions de déplacement :

Pour améliorer les conditions de circulation, préoccupation quotidienne de nos administrés, de nouvelles liaisons totalisant 4000 mètres linéaires ont été réalisées en 2011 :

- la voie médiane de Ducos et la liaison Debechade-Chalier permettent aujourd'hui un meilleur maillage Est-Ouest préconisé dans le plan de déplacement de l'agglomération.
- Dans cette dynamique de l'amélioration des entrées de ville, les travaux de l'échangeur de Ko We Kara ont été engagés pour une fin de travaux en juillet 2012. Cet ouvrage d'art d'environ 1,6 milliard et de 400 tonnes a été conçu pour limiter à moins de 24 heures la perturbation du plus important trafic de l'agglomération.
- La déviation de la route dite « Pernod » et la construction d'un pont de 40m hors eaux ont rétabli le tracé sur la commune de Yaté.
- Les études du col de Petchikara finalisées en 2011 permettront d'engager la première tranche dès 2012.

Afin de renforcer la sécurité, des cheminements piétons ont été réalisés sur des secteurs accidentogènes comme les échangeurs de Montravel, le carrefour et un tronçon de la route provinciale n°2. Dans la perspective des travaux de 2012, des études ont été lancées sur la voie express n°1.

En outre, l'amélioration des déplacements nécessitent la diversification des modes de transports, particulièrement des transports en commun, avec un devoir de résultat en matière de fiabilité, sécurité, rapidité et économie. La province participe tant à la gouvernance que financièrement aux Syndicat Mixte des Transports Interurbains (SMTI) et du Syndicat Mixte du Transport Urbain (SMTU). Ce dernier pilote les délégations de services publics des réseaux existants (Carsud, Karuia, et Transco). Les études pour le projet de transport en commun en site propre ont été lancées et ont été primées dans le cadre de l'appel à projet national Grenelle II. Les choix techniques et opérationnels seront réalisés en 2012 pour une première phase opérationnelle en 2013.

4° Promouvoir l'accès au logement :

La production de logement locatif en 2011 s'établit à 535 nouvelles habitations auxquelles il convient de rajouter la livraison de 42 logements en accession « LAPS ». Par ailleurs, 78 familles ont vu réhabiliter leur logement insalubre. En 2011, la province Sud a soutenu, par la signature de conventions financières, 617 logements individuels et collectifs. Néanmoins, malgré ces excellents résultats, la diversité de la problématique du logement a nécessité de compléter les dispositifs existants pour répondre à des couches de la population jusqu'alors laissées sans soutien.

Ainsi, dès décembre 2011, il a été mis en place une aide à l'accession à la propriété ciblant particulièrement les classes moyennes dont les revenus sont compris entre 350 000 F et 600 000 F. Cette disposition permet de faciliter la primo-accession pour des couches socio-économiques qui n'auraient jamais pu la concrétiser malgré le prêt à taux zéro. De plus, ce dispositif dynamise le secteur du bâtiment et permet un parcours résidentiel en libérant une partie du parc locatif.

Une innovation notable a aussi été initiée : la restructuration de l'habitat spontané. En effet, depuis ces 20 dernières années, l'agglomération de Nouméa est confrontée au phénomène des squats ou habitats spontanés. Malgré un effort soutenu des collectivités la population vivant dans les squats ne diminue pas. La première approche de la résorption des squats par la construction importante de logements révèle ses limites. Aussi, devant l'impossibilité de reloger tous les habitants des squats à moyen terme, la province Sud ne pouvait décemment pas fermer les yeux et doit prendre en compte la situation de ces citoyens en humanisant leurs conditions de vie par la restructuration de l'habitat spontané pour parvenir à terme à une intégration dans un habitat adapté.

Dans le grand Nouméa, près de 8 000 personnes vivent dans des cabanes au sein des squats ce qui représente environ 2 000 familles dans environ 1860 cabanes. L'étude de 2008 en cours d'actualisation démontre que la population des squats ne diminue pas. Sur les 6312 demandes actives à la maison de l'habitat (guichet unique mutualisé entre les opérateurs et les collectivités), un tiers des demandeurs ne répondent pas aux critères de solvabilité, dont la plupart réside dans des squats.

En conséquence, si les pouvoirs publics ne peuvent proposer des logements aidés à toutes les familles qui vivent dans les squats, ils peuvent améliorer leurs conditions d'habitat (accès aux services publics, sécurité, salubrité) à la condition que ces derniers retrouvent un usage plus conforme au droit commun (paiement d'un droit d'occupation et de l'utilisation des réseaux). Cette démarche a été soutenue par l'Etat en août 2011 par un apport complémentaire de 835MF. Les études pré-opérationnelles (enquêtes sociales, lever topographique, programmation des travaux...) sur le secteur de la presqu'île océanienne appartenant au FSH ont été lancées. Les premiers travaux d'urgence ont été réalisés. Les travaux de restructuration débuteront fin 2012. D'autres sites ont été identifiés avec la collaboration des communes.

5° Développer l'économie et favoriser l'emploi :

En 2011, la province Sud a rénové ses dispositifs d'aide en révisant notamment son code des investissements pour introduire de nouveaux dispositifs d'aide au bénéfice des entreprises rurales ou relevant des autres filières de l'économie. Ainsi, les projets relevant du secteur du

développement durable seront davantage aidés de même que les projets visant à améliorer les consommations énergétiques des entreprises, l'investissement immatériel, le soutien à l'exportation des productions locales ou encore la formation des salariés et des entrepreneurs. Les transmissions et les reprises d'entreprises sont désormais soutenues par deux nouveaux dispositifs visant à établir un diagnostic de l'entreprise cédée et permettant de rémunérer une période de coopération et de transition entre le cédant et le nouvel acquéreur. En termes de développement des filières économiques, l'accent a été mis sur la diversification de l'aquaculture en encourageant l'élevage des crabes de palétuvier, des langoustes et des holothuries en complément de l'exploitation de la crevette désormais soutenue sur le plan technique par la création d'un centre technique au sein de la Technopole/ADECAL.

6° Protéger et valoriser notre environnement :

En matière d'environnement, l'intervention de la province a concerné la valorisation et la gestion des déchets, avec la conduite d'un audit sur le fonctionnement des cinq filières réglementées (pneus, batteries, VHU, accumulateurs et piles, huiles usagées) et la réalisation d'un réseau de quatre centres de transfert et de tri des déchets dans l'Intérieur. Les pratiques vertueuses sont par ailleurs encouragées et développées comme l'agriculture raisonnée qui permet de limiter le recours aux pesticides et aux amendements chimiques par notamment la mise en production d'insectes auxiliaires détruisant les parasites des cultures à la station agricole de la DDR. Enfin un travail important de restauration des sites dégradés a été mis en œuvre avec le concours notamment de l'Office national des Forêts, notamment sur le site de La Coulée.

Enfin la province Sud s'est engagée dans un ambitieux programme de développement d'une filière sylvicole avec la création de la SEM Sud Forêt en partenariat avec la Caisse des dépôts et Promo Sud. Avec un objectif de 300 hectares d'espèces forestières essentiellement locales plantées par an, Sud Forêt doit permettre à elle seule de replanter une surface de 1500 hectares en 5 ans, concourant ainsi au développement économique local de la province par la création d'une nouvelle filière et à la réduction de l'empreinte écologique par le piège à carbone que représentent ces arbres.

7° Construire la réussite éducative :

La province s'est inscrite dans une démarche visant à encourager la réussite scolaire sur la base de l'adhésion en 2011 de l'ensemble des équipes d'enseignement autour de 10 engagements pour l'école.

Quatre internats d'excellence (La Foa, Bourail, Nouméa et Païta) ont été inaugurés cette année pour soutenir et améliorer les conditions d'éducation de près de 120 élèves. Les écoles et les collèges ont été équipés de nouvelles technologies de l'information et de la communication avec la généralisation des tableaux blancs interactifs et des espaces numériques de travail, mais aussi l'expérimentation en phase pilote de deux premiers établissements numériques pour les collèges d'Auteuil et de Plum.

Dans une démarche partenariale au sein du CLSPD, la place des parents dans le système éducatif a été aussi réaffirmée avec la mise en place du dispositif de rappel à la responsabilité parentale par le biais des centres médicaux sociaux ainsi que par le développement de la fréquentation de la « Case verte » (maison Dolto).

8° Développer la solidarité :

Dans le cadre de l'amélioration des dispositifs d'insertion, la création d'une école de la 2ème chance en province Sud a permis l'intégration de 80 jeunes adultes dans une nouvelle dynamique de réussite professionnelle. La province a aussi souhaité renforcer son action en matière de prévention sanitaire par la mise en place d'un plan de prévention dans les écoles et en ciblant particulièrement la lutte contre les conduites addictives (alcool, tabac, cannabis).

Un schéma provincial de l'organisation médico-sociale a été aussi réalisé afin d'optimiser l'action de proximité de notre collectivité et adapter les moyens sur le terrain. A ce titre, le centre médico-social de La Foa a vu son effectif renforcé avec 1 médecin et une infirmière supplémentaires par redéploiement de postes budgétaires.

Prendre soin des publics vulnérables est une priorité que nous avons aussi mise en œuvre sur l'année 2011, en direction de l'enfance en danger tout d'abord avec une campagne de valorisation et de recrutement des familles d'accueil et le lancement du projet de reconstruction du foyer des bougainvilliers sur un foncier acquis dans la zone d'aménagement concertée de Dumbéa sur mer. Le lancement de la reconstruction de la cité N'Géa avec le concours de la SIC permettra également aux personnes âgées de bénéficier de conditions d'hébergement normées et aux jeunes travailleurs de bénéficier d'un habitat de transition pour s'insérer dans la vie active. Enfin, la conception de la « maison de l'autisme » sur l'année 2011 permettra de lancer les premiers travaux liés à la réalisation de cette structure, qui sera localisée sur la commune du Mont-Dore, dès 2012.

9° Renforcer la cohésion sociale :

Développer les pratiques artistiques est un premier facteur de cohésion sociale et c'est la raison pour laquelle nous avons mis en œuvre en 2011 une nouvelle politique culturelle. Une réorganisation de l'aide à la création artistique a été adoptée par notre assemblée afin notamment de favoriser la diversification des aides servies et inciter à la publication. Ainsi, dans la pratique du théâtre, 12 projets ont été aidés concernant 9 compagnies professionnelles, tandis que 9 autres compagnies ont été soutenues dans le domaine de la danse.

La diversification de l'offre et de la programmation culturelle a aussi été une priorité avec le développement de la contribution provinciale à divers festivals (femmes funk, festival de La Foa, Gypsy jazz festival, festival de l'image sous marine...) mais aussi l'organisation d'événements (fête de la musique, ciné sud, voix du sud, battle of the year, pour exister, un été au ciné sous une nouvelle formule...).

Encourager les pratiques sportives et de loisirs est un deuxième facteur de cohésion sociale que nous avons choisi de promouvoir. Tout d'abord par l'implication de notre collectivité dans l'organisation des Jeux du Pacifique et la réalisation d'équipements sportifs structurants (Stade du PLGC, Centre d'activité nautique de la côte blanche...). L'aménagement de nombreux sites sportifs de pleine nature y a aussi contribué (les boucles VTT de la Netcha ou de Déva, le sentier pédestre de la Oua Koué ou encore l'aménagement des « voies de Téréka » à Nouville...) et aura facilité l'organisation de camps sportifs de pleine nature pour plus de 300 jeunes de 9 à 15 ans sur l'année 2011.

Enfin, la préservation et la valorisation de notre patrimoine historique est aussi une orientation très concrète à mettre au crédit de cette année 2011. La rénovation du Château Hagen, la première tranche de la restauration de la boulangerie de Nouville, le classement de la vallée tabou sur le domaine de Déva, la validation du plan de restauration Fonwhari ou encore la poursuite de la collecte de la mémoire orale avec 5 témoignages nouveaux sur l'année 2011 sont autant de réalisations qui nous rattachent à nos racines.

10° Valoriser l'engagement de la société civile :

Accompagner le mouvement associatif nécessite d'encourager sa structuration. Cette orientation a été suivie sur l'année 2011 au travers notamment des interventions de la cellule de contrôle de gestion de la province Sud.

Ainsi, en matière d'assistance, de conseil ou d'aide à la décision, la cellule de contrôle de gestion a opéré une analyse financière consolidée auprès de plus de 90 associations pour lesquelles la province verse une subvention supérieure à 5 millions de francs annuellement. Une convention cadre de prestation de service en matière de soutien aux associations médico-sociales a été élaborée avec 27 établissements recevant des personnes âgées relevant de l'aide sociale provinciale. Un audit fonctionnel et organisationnel a été réalisé sur l'APEI avant d'envisager son éventuelle restructuration. Enfin, notre assemblée a modifié les critères d'attributions des subventions allouées aux associations du secteur sportif.

Pour terminer, notre action est tournée résolument vers notre jeunesse afin de favoriser et susciter son engagement civique. Le travail du conseil provincial des jeunes initié dès le début de notre mandature a été consolidé avec notamment le lancement en juillet 2011 de la carte jeune et 1880 adhésions recensées. D'autre part, 5 actions citoyennes ont aussi été organisées en ce sens par certaines associations (ASAMAD et MOCAMANA) en partenariat avec la province sur 2011.

Cette synthèse des actions réalisées n'a pas la prétention d'être exhaustive, mais elle rend compte cependant du chemin parcouru et de la richesse des interventions de notre collectivité dans la droite ligne des orientations que j'avais présentées devant cette assemblée le 25 mars 2010.

Le compte administratif 2011 qui est ainsi soumis à votre approbation est le fruit d'un nouveau mode de pilotage de notre collectivité et d'une gestion rigoureuse et responsable de l'argent public sans rien sacrifier à notre ambition de développer une province où il fait bon vivre pour tous.

L'Agence Française de Développement le résume en une phrase issue de son rapport d'analyse financière réalisé lors de la récente mission qu'elle a menée sur les comptes de la province Sud : « ...**le pilotage financier tant technique que politique qui est à l'œuvre depuis quelques années est remarquable et permet de tracer une trajectoire financière précise et réaliste** ».

Il n'en demeure pas moins que notre collectivité restera dans une situation financière tendue et fragile tant que la clef de répartition des ressources fiscales entre les trois provinces ne sera pas revue au profit des habitants de notre province en particulier des plus démunis. C'est la conclusion notamment du rapport de la Chambre Territoriale des Comptes sur la gestion budgétaire de la province Sud sur la période 2006/2010...

A - PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'EXECUTION 2011

Le présent compte administratif soumis à votre approbation concerne la gestion 2011. Il présente l'exécution et les résultats qui en découlent.

CHAPITRE 1 - L'INVESTISSEMENT

A. LES RECETTES

La balance des recettes en section d'investissement se présente comme suit :

		BUDGET 2011	CA 2011	Tx réel	Reportés	CA corrigé	Tx
RECETTES	Réels	7 126 383 261	6 534 411 592	91,7%	576 646 478	7 111 058 070	100%
	emprunts	4 400 000 000	3 200 000 000	72,7%	1 200 000 000	4 400 000 000	100%
	* (1)	11 526 383 261	9 734 411 592	84,5%	1 776 646 478	11 511 058 070	100%
	résultat	4 873 763 489	0	0,0%			
	Mvts d'ordre	8 254 686 758	3 958 134 893	48,0%		3 958 134 893	
		24 654 833 508	13 692 546 485	55,5%	1 776 646 478	15 469 192 963	63%

(1) pour mémoire CA 2010

	12 655 170 987	8 003 248 216	63,2%	4 888 530 853	12 891 779 069	102%
dont emprunts	5 200 000 000	2 000 000 000		3 200 000 000		

Les réalisations sur recettes réelles hors emprunt s'établissent à 6,534 milliards XPF, en progression de 531,2 millions XPF par rapport à 2010 (+9%).

Le taux de réalisation corrigé des reports s'élève à 100% en 2011 contre 102% en 2010.

82% des ressources proviennent des trois postes principaux suivants :

- les **dotations sur opérations contractualisées**, pour 2,441 milliards XPF, en progression de 21,2 millions XPF (+1%) par rapport à 2010.
Le taux d'exécution sur ce poste s'élève à plus de 85%, soit le niveau de recouvrement le plus important constaté ces dernières années.
- la **dotation globale d'équipement versée par la Nouvelle-Calédonie** à hauteur de 1,881 milliard XPF, en augmentation de 157,4 millions XPF (+9,1%).
- la **dotation globale de construction et d'équipement des collèges** versée par l'Etat à hauteur de 1,055 milliard XPF (+1,4%).

Les deux postes suivants, en forte progression par rapport à 2010, viennent compléter ces ressources :

- les **recouvrements et participations diverses** réalisés à hauteur de 764,7 millions XPF (+75%) comprenant notamment 573,7 millions XPF de remboursement par la SECAL au titre d'opérations d'habitat social achevées,
- les **mouvements financiers** réalisés à hauteur de 273,6 millions XPF (+68%) comprenant 200,0 millions XPF de remboursement des avances en compte courant par PROMOSUD.

Concernant les ressources externes d'emprunt, 73% de la prévision a été mobilisée en 2011 soit **3,2 milliards XPF**.

Le solde souscrit et non mobilisé soit 1,2 milliard XPF a été reporté sur l'exercice 2012.

Les reports, hors résultat, s'établissent à 1,777 milliards XPF. 94% des crédits se décomposent comme suit :

- 1,2 milliard XPF d'emprunts souscrits en 2011 et reportés en 2012,
- 470,4 millions XPF au titre des dotations sur opérations contractualisées.

B. LES DEPENSES

La balance des dépenses en section d'investissement se présente comme suit :

		BUDGET 2011	CA 2011	Tx réel.	Reports	CA corrigé	Tx
DEPENSES	Réels	13 002 196 566	10 232 389 966	78,7%	418 602 855	10 650 992 821	82%
	emprunts	912 000 000	835 045 099	91,6%	0	835 045 099	92%
	* (1)	13 914 196 566	11 067 435 065	79,5%	418 602 855	11 486 037 920	83%
	résultat	7 821 204 566	0	0,0%			
	Mvts d'ordre	2 919 432 376	12 000 000	0,4%		12 000 000	
		24 654 833 508	11 079 435 065	44,9%	418 602 855	11 498 037 920	47%
(1) pour mémoire CA 2010							
		13 939 380 912	11 543 641 979	82,8%	1 498 026 036	13 041 670 015	94%
	dont emprunts	740 000 000	687 010 546		0		

Les réalisations sur dépenses réelles hors emprunt s'établissent à **10,232 milliards XPF**, en diminution de 624,2 millions XPF par rapport à 2010 (-6%).

85% des dépenses d'investissement direct portent sur les programmes suivants :

- **les équipements communaux** → 1,801 milliard XPF,
principalement dans les domaines suivants :
 - voirie 584,1 millions XPF,
 - assainissement 319,2 millions XPF,
 - urbanisme 227,2 millions XPF,
 - équipements sportifs 211,1 millions XPF,
 - adduction d'eau potable 156,4 millions XPF.
- **l'habitat social** → 1,539 milliard XPF,
essentiellement pour l'aide à l'habitat groupé (932,6 millions XPF)
et à l'habitat individuel (566,2 millions XPF).
- **les équipements généraux de la collectivité** → 1,414 milliard XPF,
concernant principalement la poursuite de la construction de
l'immeuble de l'Artillerie (789,1 millions XPF), l'équipement
informatique (185,0 millions XPF) et le solde de remboursements
de dotations légales NC (147,0 millions XPF).
- **le réseau routier** → 1,109 milliard XPF,
avec notamment l'amélioration des conditions de circulation sur
l'entrée de la Ville de Nouméa (520,1 millions XPF), la voie médiane
(170,3 millions XPF) et le renforcement des réseaux provinciaux
nord (121,2 millions XPF).
- **la construction, la rénovation et l'équipement des collèges publics** → 778,3 millions XPF,
avec notamment les travaux et équipements de divers collèges
(446,9 millions XPF) et les travaux de rénovation du collège de Rivière
Salée (101,3 millions XPF).
- **le sport** → 642,3 millions XPF,
principalement pour l'extension du Centre des Activités Nautiques
(300,2 millions XPF), la rénovation du stade PLGC (198,4 millions
XPF) et le village des jeux (86,4 millions XPF).
- **le soutien à l'investissement** → 579,6 millions XPF,
dont 385,2 millions XPF pour le secteur rural.

- **l'environnement** → 444,4 millions XPF,
dont 80,5 millions XPF pour les aires marines protégées et patrimoine mondial, 71,0 millions XPF pour l'aménagement du domaine de Déva et 70,8 millions XPF pour les sentiers de randonnées.
- **les zones industrielles et les zones d'aménagement concerté** → 388,9 millions XPF,
dont 375,0 millions XPF au titre de la première tranche de subvention d'équilibre de l'opération de la ZAC PANDA.

Concernant le remboursement en capital des emprunts, il s'établit à 835,0 millions XPF, en progression de 148,0 millions XPF par rapport à 2010 (+22%).

Les reports de dépenses d'investissement hors résultat s'élèvent à 418,6 millions XPF, dont 77% au titre des dépenses d'équipement en faveur des communes (115,3 millions XPF), de la santé publique (80,4 millions XPF), de l'environnement (73,3 millions XPF) et de l'habitat social (53,7 millions XPF).

CHAPITRE 2 - LE FONCTIONNEMENT

A. LES RECETTES

La balance des recettes en section de fonctionnement se présente comme suit :

		BUDGET 2011	CA 2011	Tx. réal.	Reports	CA corrigé	Tx.
RECETTES	Réels	46 652 509 942	44 647 301 600	95,7%	1 095 958 605	45 743 260 205	98%
	* [1]	46 652 509 942	44 647 301 600	95,7%	1 095 958 605	45 743 260 205	98%
	résultat	11 872 877 803	0	0,0%			
	Mvts d'ordre	37 000 000	33 593 400	90,8%		33 593 400	
		58 562 387 745	44 680 895 000	76,3%	1 095 958 605	45 776 853 605	78%

(1) pour mémoire CA 2010

		43 160 758 734	41 612 630 421	96,4%	658 509 984	42 271 140 405	98%
--	--	----------------	----------------	-------	-------------	----------------	-----

Les recettes réelles, s'élèvent à **44,647 milliards XPF**, avec un taux de réalisation corrigé des reports de 98%, identique à 2010.

Les réalisations 2011 sont en augmentation de +3,035 milliards XPF soit +7,3%.

87% de cette hausse soit 2,631 milliards XPF concerne les ressources en provenance de la Nouvelle-Calédonie au titre des dotations légales.

La principale baisse concerne les recettes sur opérations contractualisées (-181,6 millions XPF) du fait de la clôture de la génération de contrat de développement 2006-2010 et du démarrage de la nouvelle génération 2011-2015.

96% des recettes de fonctionnement sont issues des quatre postes suivants :

- **la dotation globale de fonctionnement en provenance de la Nouvelle-Calédonie** qui représente à elle seule près de 70% des ressources de la section. Elle a été réalisée à hauteur de 31,450 milliards XPF, soit une augmentation de 2,631 milliard XPF (9,1%) par rapport à 2010.
- **la dotation globale de fonctionnement en provenance de l'Etat**, perçue à hauteur de 5,832 milliards XPF en hausse de 12,2 millions XPF (0,2%).
- **la fiscalité**, réalisée à 4,666 milliards XPF, soit une progression de +18,8% suite au relèvement des plafonds sur les centimes additionnels aux patentes (+536,6 millions XPF) et aux droits d'enregistrement (+117,7 millions XPF).
- **les recettes des services**, réalisées à hauteur de 918,1 millions XPF et quasi stables.

Les reports hors résultat s'établissent à 1,096 milliard XPF dont 90% des crédits concernent :

- 767,9 millions XPF au titre des dotations spécifiques de la Nouvelle-Calédonie dont 523,0 millions XPF au titre des placements sociaux et 112,3 millions XPF au titre de l'entretien des routes territoriales,
- 213,0 millions XPF au titre de la fiscalité dont 170,0 millions XPF pour les droits d'enregistrement et 43,0 millions XPF pour les taxes sur les nuitées.

B. LES DEPENSES

La balance des dépenses en section de fonctionnement se présente comme suit :

		BUDGET 2011	CA 2011	Tx réel.	Reports	CA corrigé	Tx
DEPENSES	Réels	42 646 509 942	40 238 066 109	94,4%	557 034 280	40 795 100 389	96%
	emprunts	516 000 000	360 099 378	69,8%	0	360 099 378	70%
	* (1)	43 162 509 942	40 598 165 487	94,1%	557 034 280	41 155 199 767	95%
	résultat	10 027 623 421	0	0,0%			
	Mvts d'ordre	5 372 254 382	3 979 728 293	74,1%		3 979 728 293	
		58 562 387 745	44 577 893 780	76,1%	557 034 280	45 134 928 060	77%
(1) pour mémoire CA 2010							
		43 483 931 062	40 781 805 606	93,8%	658 509 984	41 440 315 590	95%
	dont emprunts	433 000 000	311 950 019		0		

Les dépenses réelles hors emprunt s'établissent à **40,238 milliards XPF**, en diminution de 231,8 millions XPF (-0,6%).

Le taux de réalisation corrigé s'affiche au même niveau que l'exercice précédent soit 95%.

Ces dépenses se répartissent sur les grands postes suivants :

- 18,858 milliards XPF au titre des charges de personnel et des élus, en progression de +197,6 millions XPF (+1%),
- 15,469 milliards XPF au titre des interventions sur et hors contrat de plan en baisse de 34,1 millions XPF (-0,2%),
- 4,242 milliards XPF au titre des subventions sur et hors contrat de plan en baisse de 380,1 millions XPF (-8%),
- 1,669 milliard XPF au titre du fonctionnement des services, en baisse de 14,3 millions XPF (-0,9%),

Sur 2011, les charges financières s'établissent à 360,1 millions XPF, en progression de 48,1 millions XPF par rapport à 2010 (+15%).

Les reports hors résultat s'élèvent à 557,0 millions XPF.

92% de ces crédits concernent des interventions et subventions dans les domaines des transports publics terrestres (173,2 millions XPF), de l'agriculture, pêche et développement forestier (166,9 millions XPF) et de la formation-insertion (51,5 millions XPF).

B - LES RESULTATS DE CLOTURE

CHAPITRE 1 - LE RESULTAT DE L'EXERCICE

Les résultats cumulés des exercices antérieurs s'élèvent à **-1,102 milliard XPF** composés d'un excédent de 1,845 milliard XPF sur le fonctionnement et d'un déficit de 2,947 milliards XPF sur l'investissement.

L'exercice 2011 se clôture par un résultat excédentaire de **2,716 milliards XPF** comprenant un excédent de 103,0 millions XPF pour la section de fonctionnement et 2,613 milliards XPF au titre de la section d'investissement.

Les résultats 2011 complétés des résultats sur exercices antérieurs amènent un résultat global de clôture excédentaire de **1,614 milliard XPF** qui sera intégré au budget supplémentaire 2012.

Ces éléments financiers sont repris dans le tableau suivant :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Résultats cumulés antérieurs	-2 947 441 077	1 845 254 382	-1 102 186 695
Résultat de l'exercice 2011	2 613 111 420	103 001 220	2 716 112 640
Résultat global de clôture	-334 329 657	1 948 255 602	1 613 925 945

CHAPITRE 2 - LES REPORTS DE CREDITS

Le solde des crédits reportés représentent une ressource supplémentaire de **1,896 milliard XPF** composés d'un excédent de 528 millions XPF sur le fonctionnement et 1,358 milliard XPF sur l'investissement.

L'économie réalisée au titre des restes à réaliser se présentent donc comme suit par section :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes	1 776 646 478	1 095 958 605	2 872 605 083
Dépenses	418 602 855	557 034 280	957 637 135
Economie sur reports	1 358 043 623	538 924 325	1 896 967 948

CHAPITRE 3 - L'AFFECTATION DU RESULTAT

Le vote du compte administratif en concordance avec le compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de la province.

Il permet ainsi de déterminer :

- Le résultat de la section de fonctionnement constitué par le cumul :
 - o du résultat de l'exercice,
 - o du résultat reporté.
- Le solde d'exécution de la section d'investissement comprenant ;
 - o le solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice ;
 - o le résultat reporté.
- Les restes à réaliser des deux sections (reports de crédits).

Le solde d'exécution de la section d'investissement complété des restes à réaliser fait ressortir :

- un excédent de financement (recettes supérieures aux dépenses) ;
- un besoin de financement (dépenses supérieures aux recettes).

Pour l'exercice 2011, conformément au projet de délibération portant approbation du compte administratif, les résultats se présentent comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL GENERAL
Opérations de l'exercice 2011 :			
Recettes réalisées :	44 680 895 000	13 692 546 485	58 373 441 485
Dépenses réalisées :	44 577 893 780	11 079 435 065	55 657 328 845
↓			
Résultat de l'exercice 2011 :	103 001 220		103 001 220
Solde des émissions d'investissements :		2 613 111 420	2 613 111 420
↓			
Résultats reportés :	1 845 254 382	-2 947 441 077	-1 102 186 695
↓			
Résultat de la section de fonctionnement :	1 948 255 602		1 948 255 602
Solde d'exécution de la section d'investissement :		-334 329 657	-334 329 657
↓			
Restes à réaliser en recettes :	1 095 958 605	1 776 646 478	2 872 605 083
Restes à réaliser en dépenses :	557 034 280	418 602 855	975 637 135
Excédent de financement :	2 487 179 927	1 023 713 966	3 510 893 893

En application de la M52, l'assemblée de province doit désormais décider de l'emploi du résultat excédentaire de la section de fonctionnement. Il doit être affecté en priorité :

- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;
- pour le solde en excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) ou en dotation complémentaire en section d'investissement (compte 1068).

Pour 2011, la section d'investissement présente un excédent de financement de 1 023 713 966 XPF, il est donc proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de 1 948 255 602 XPF en excédent de fonctionnement reporté.

Tel est l'objet du second projet de délibération annexé au présent rapport.

CHAPITRE 4 - LES RESSOURCES DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2012

Le résultat global de clôture soit 1,614 milliard XPF, complété de l'économie sur reports à hauteur de 1,896 milliards XPF permet de dégager une ressource disponible globale de **3,511 milliards XPF** pour le prochain budget supplémentaire 2012.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Résultat cumulé	-334 329 657	1 948 255 602	1 613 925 945
Marge sur reports	1 358 043 623	538 924 325	1 896 967 948
Marge de manœuvre globale	1 023 713 966	2 487 179 927	3 510 893 893

• • •

Un diaporama relatif au compte administratif de l'exercice 2011 a été présenté par la cellule du contrôle de gestion.

Au titre de la présentation générale de l'exercice budgétaire 2011, le premier vice-président de l'assemblée de province a indiqué que les résultats dus au redressement opéré depuis 2009 sont tout à fait satisfaisants. En effet, la bonne maîtrise des fonds provinciaux a permis d'atteindre un taux d'épargne brute de 9%, en conjuguant des restrictions de dépenses de fonctionnement avec des ressources alternatives, telles que le redressement fiscal de la société le nickel en 2011.

En outre, il a précisé que le redressement de la collectivité a été consacré par deux rapports émis par l'agence française de développement et par la trésorerie de la province Sud et qu'en ce sens, il encourage l'administration provinciale à poursuivre dans cette voie.

À ce sujet, le président de la commission du budget, des finances et du patrimoine a néanmoins ajouté qu'il ressort du rapport de présentation que la bonne situation financière de la province résulte principalement du redressement fiscal de la société le nickel ainsi que de l'amélioration des cours du nickel au cours de cette période et que ces deux importantes ressources sont soit fortuites soit très aléatoires.

Ainsi, il a expliqué qu'il est essentiel que la province Sud se dote de ressources pérennes supplémentaires. À ce titre, il a annoncé que deux propositions de loi du pays ont été déposées depuis 2010, par le groupe Calédonie Ensemble, au congrès de la Nouvelle-Calédonie et validées par le Conseil d'Etat. Celles-ci concernent la modification de la clé de répartition avec une majorité des trois cinquièmes ainsi que l'affectation de nouvelles taxes aux recettes provinciales avec une majorité simple, telles qu'une taxe sur les jeux.

Mme David a indiqué qu'il est essentiel de modifier la clé de répartition et de débattre de la nature des compétences dévolues aux provinces, notamment en matière sociale. Sur ce dernier point, il est, selon elle, anormal que le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie réglemente en ce domaine et laisse à la charge des provinces le soin de gérer et de financer la mise en œuvre. À cet égard, elle a rappelé que les objectifs des provinces, lors de leur création, tenaient au développement économique de leur territoire.

S'agissant enfin de la présentation générale du compte administratif, le président de la commission a déploré la teneur politique de son contenu et que celui-ci revienne sur des comptes administratifs antérieurs à l'année dernière pour justifier la bonne gestion du compte administratif 2011.

En réponse, la troisième vice-présidente de l'assemblée de province a précisé que, bien au contraire, ce document avait pour nature un caractère politique puisqu'il est la traduction de l'utilisation, correspondant à des choix politiques, des deniers publics. En outre, ce document reprend les grandes orientations politiques ainsi que la stratégie adoptée pour accomplir les objectifs.

Le président de la commission du budget, des finances et du patrimoine lui a répondu qu'il résultait du rapport de la Chambre Territoriale des Comptes sur la gestion de la Province Sud au cours de la précédente mandature que c'étaient les sommes épargnées en 2008 par le précédent exécutif, soit 10 milliards de francs CFP, qui avaient permis de boucler les exercices 2009 et 2010, ce qui contredit totalement la présentation fulcrante de ce document.

Le secrétaire général de la Province Sud a confirmé la réception par la Province ce jour du rapport définitif de la Chambre Territoriale des Comptes et informé la Commission que ce rapport serait lu à la prochaine Assemblée, soit le 29 juin prochain.

Le président de la commission du budget, des finances et du patrimoine a ensuite invité Madame le trésorier de la province Sud à exposer ses commentaires sur les résultats du compte de gestion 2011.

COMMENTAIRES DE MADAME LE TRESORIER SUR LES RESULTATS DU COMPTE DE GESTION 2011

Madame le trésorier de la province Sud a indiqué partager l'analyse financière des services provinciaux. L'effet ciseau est neutralisé pour cette année 2011 avec une épargne nette permettant un véritable autofinancement et dont le montant est évalué à environ trois milliards de francs. Cette situation est la conséquence d'efforts importants en matière de maîtrise des dépenses et de nouvelles recettes. Ainsi, la gestion des deniers provinciaux est d'autant plus encourageante pour l'année 2011 puisque l'autofinancement net pour l'exercice 2010 était évalué à environ moins un milliard de francs.

Néanmoins, elle considère que pour l'avenir, la capacité d'épargne nette n'est pas suffisante et devra évoluer pour atteindre une moyenne de six milliards de francs afin de pouvoir accompagner de manière stable et durable le développement des politiques provinciales.

En outre, elle fait observer que l'emploi de l'instruction comptable M52 est certes très technique mais elle permet à la collectivité d'évaluer très justement le minimum d'autofinancement qui lui est nécessaire.

S'agissant de l'excédent de trésorerie de la Nouvelle-Calédonie au titre de la fiscalité 2011, le secrétaire général a répondu à Mme David que la province Sud devrait percevoir environ deux milliards de francs de dotation complémentaire. Ainsi, l'enveloppe disponible pour le budget supplémentaire, en comptant les résultats pour la gestion 2011 pour plus d'un milliard six cents millions de francs, est d'environ trois milliards six cents millions de francs.

Concernant l'incidence éventuelle de la suppression des taxes provinciales sur les patentes et sur les nuitées induite par la future création de la taxe générale sur les activités (TGA) par la Nouvelle-Calédonie, le secrétaire général a indiqué à Mme David que le produit de ces taxes devrait être réaffecté directement au groupement d'intérêt économique Province Sud.

Au titre de sa participation à la commission de la législation et de la réglementation économiques et fiscales ainsi qu'à la commission spéciale chargée d'étudier les projets ou propositions de textes relatifs à la réforme globale de la fiscalité calédonienne au congrès de la Nouvelle-Calédonie, M. Bretegnier a indiqué qu'il n'est pas prévu, à ce jour, de supprimer la taxe sur la patente et que d'une manière générale, la disparition de recettes liées à une taxe provinciale par la création d'un impôt de la Nouvelle-Calédonie serait compensée « franc pour franc » à la collectivité publique qui en bénéficiait.

Le président de la commission du budget, des finances et du patrimoine a ensuite demandé à M. Bretegnier, en sa qualité de Président de Promosud, s'il était exact que cette société s'appêtait à réaliser l'acquisition des I.R.N. (Imprimeries Réunion de Nouméa) afin de faciliter le rachat des Nouvelles Calédoniennes par un groupe d'investisseurs.

Le montant en cause étant de 500 millions, le Président de la commission a indiqué à M. Bretegnier que si cette information était exacte, un tel investissement serait totalement anormal dans un secteur parfaitement concurrentiel et que Promosud serait mieux inspirée de rembourser par anticipation le compte courant de la Province Sud à concurrence de ce montant.

M. Bretegnier a répondu que Promosud avait seulement été interrogée sur la faisabilité technique et financière d'une telle opération et que le Conseil d'Administration avait répondu par l'affirmative.

Il a déclaré en revanche que cette réponse n'engageait pas Promosud et qu'il n'avait pas été envisagé de réaliser cette opération.

Le Président de la commission lui en a donné acte.

Pour conclure sur la discussion générale, M. Bretegnier a souhaité que soit mis en exergue l'appréciation faite par l'agence française de développement jointe en annexe au compte administratif.

• • •

En conclusion pour sa part le Président de la commission du budget, des finances et du patrimoine a indiqué que les résultats du compte administratif étaient bons et qu'il en félicitait les services de la Province.

En revanche, il a rappelé que le rapport de présentation contenait des affirmations fallacieuses et qu'il était inutilement polémique.

Il a indiqué que pour cette raison il était impossible de voter favorablement pour ce compte administratif.

EXAMEN DU PROJET DE DELIBERATION RELATIVE A L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 :

Article 1 : Avis défavorable de la commission en raison de la teneur politique de la présentation du projet de délibération relatif au compte administratif 2011.

Article 2 : Avis défavorable de la commission en raison de la teneur politique de la présentation du projet de délibération relatif au compte administratif 2011.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis défavorable de la commission.

EXAMEN DU PROJET DE DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT 2011 :

Article 1 : Avis favorable sans observation.

Article 2 : Avis favorable sans observation.

Article 3 : Avis favorable sans observation.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission.

• • •

Le président de la commission du budget,
des finances et du patrimoine



M. Frédéric de Greslan